

225C1663
FR0012127173-FS0772

26 septembre 2025

Déclarations de franchissements de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DECLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

OSE IMMUNOTHERAPEUTICS

(Euronext Paris)

Rectificatif à D&I 225C1578 du 18 septembre 2025

1. Par courrier reçu le 26 septembre 2025, le concert composé des dirigeants mandataires sociaux¹, des salariés² et des investisseurs³, a rectifié sa déclaration du 12 septembre 2025⁴, publiée dans D&I 225C1578 du 18 septembre 2025, en ce qu'il détenait, le 11 septembre 2025, directement et indirectement, 3 160 820 actions OSE IMMUNOTHERAPEUTICS représentant 5 250 326 droits de vote, soit 14,07%⁵ du capital et 18,85%⁶ des droits de vote de cette société⁷, répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Mme Maryvonne Hiance	192 810	0,86	365 620	1,31
Hiance MD2A ⁸	187 418	0,83	374 836	1,35
M. Didier Hoch	20 965	0,09	21 930	0,08
M. Nicolas Poirier	1 131 603	5,04	1 482 405	5,32
<i>Sous-total Dirigeants Mandataires Sociaux</i>	1 532 796	6,82	2 244 791	8,06
<i>Sous-total Salariés</i>	340 048	1,51	533 122	1,91
<i>Sous-total Investisseurs</i>	1 287 976	5,73	2 472 413	8,87
Total concert	3 160 820	14,07	5 250 326	18,85

¹ A savoir Mme Maryvonne Hiance, Hiance MD2A (contrôlée par Mme Maryvonne Hiance), M. Didier Hoch, M. Nicolas Poirier.

² A savoir M. Antoine Arvor, Mme Cécile Batty, Mme Lyssia Belarif, M. Kevin Biteau, Mme Silvia Comis, Mme Sylvie Detry, Mme Ariane Desselle, Mme Virginie Donné, Mme Justine Durand, M. Thierry Gautheret, Mme Vanessa Gauttier, Mme Amandine Georges, Mme Isabelle Girault, M. Romain Gret, M. Damien Habrant, M. Martin Lecomte, Mme Pauline Lotodé, Mme Caroline Mary, M. Jean-Jacques Mention, Mme Aurore Morello, Mme Fiona Olivier, Mme Sabrina Pengam, Mme Géraldine Teppaz, Mme Virginie Thepenier, Mme Charlène Trilleaud.

³ A savoir M. Riad Abes, Mme Sophie Brouard, M. Didier Coquoz, M. Loïc Déjardin, Mme Katia Gagne, M. Hervé Galpin, M. Marc de Garidel, Mme Marina Guillet, Mme Elisabeth Hubert, M. Bruno Le Jossec, Mme Ana Maria Moguilewsky, M. Marc Moguilewsky, M. François Mussard, Mme Anne Ribadeau Dumas, M. Corentin Ribadeau Dumas, Mme Catherine Ruiz, M. Jean-Paul Soulillou, M. Robert Theret, M. Eric Marcel Christian Tortiger, M. Guy Marie Denis Firmin Tortiger, Mme Marie Tortiger, Mme Blandine de la Tullaye, M. Bernard Vanhove, Mme Emmanuelle Wilhelm, Finuzes 2008-1 (représentée par M. Philippe Juillard), Finuzes 2008-2 (représentée par M. Philippe Juillard), Finuzes 2009 (représentée par M. Philippe Juillard), Finuzes 2010-03 (représentée par M. Philippe Juillard), Uzes Holding 2009 (représentée par M. Philippe Juillard), Octave (représentée par M. Bruno Le Jossec), Octave II (représentée par M. Bruno Le Jossec), Paradoxs (représentée par Mme Sophie Brouard).

⁴ Cf. notamment communiqué de la société OSE IMMUNOTHERAPEUTICS du 24 septembre 2025.

⁵ Et non 15,68%.

⁶ Et non 20,06%.

⁷ Sur la base d'un capital composé de 22 463 262 actions représentant 27 859 524 droits de vote (selon le communiqué rectificatif de la société OSE IMMUNOTHERAPEUTICS du 24 septembre 2025), en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

⁸ Société civile (sise 34 rue Edison, 44100 Nantes) contrôlée par Mme Maryvonne Hiance.

Ainsi, contrairement à ce qui avait été précédemment déclaré⁹, le concert susvisé **n'a donc pas franchi en hausse les seuils de 15% du capital et 20% des droits de vote** de la société OSE IMMUNOTHERAPEUTICS. La déclaration d'intention précédemment formulée n'est toutefois pas modifiée.

2. Par le même courrier, M. Nicolas Poirier a déclaré, avoir franchi individuellement en baisse, le 25 septembre 2025, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société OSE IMMUNOTHERAPEUTICS et détenir, directement et par assimilation, 771 263 actions OSE IMMUNOTHERAPEUTICS représentant 1 122 065 droits de vote, soit 3,43% du capital et 4,03% des droits de vote de cette société⁶.

Ce franchissement de seuils résulte de la réception et de la révocation de procurations données par certains actionnaires à M. Nicolas Poirier en vue de l'assemblée générale annuelle de la société OSE IMMUNOTHERAPEUTICS devant se tenir le 30 septembre 2025.

Le concert a précisé détenir, au 25 septembre 2025, directement et indirectement, 2 833 690 actions OSE IMMUNOTHERAPEUTICS représentant 4 947 406 droits de vote, soit 12,61% du capital et 17,76% des droits de vote de cette société⁷, répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Mme Maryvonne Hiance	215 810	0,96	411 620	1,48
Hiance MD2A ⁸	187 418	0,83	374 836	1,35
M. Didier Hoch	20 965	0,09	21 930	0,08
M. Nicolas Poirier	771 263	3,43	1 122 065	4,03
<i>Sous-total Dirigeants Mandataires Sociaux</i>	1 195 456	5,32	1 930 451	6,93
<i>Sous-total Salariés</i>	350 258	1,56	544 542	1,95
<i>Sous-total Investisseurs</i>	1 287 976	5,73	2 472 413	8,87
Total concert	2 833 690	12,61	4 947 406	17,76

⁹ Cf. D&I 225C1578 du 18 septembre 2025.